

DOSSIERS PAC 2018

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

LES DATES DE TÉLÉDÉCLARATION

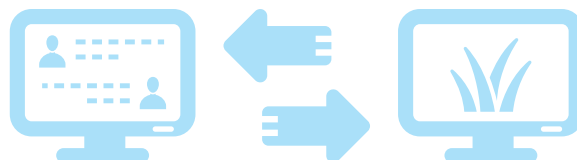
ADMCA AIDES AU DÉVELOPPEMENT
ET AU MAINTIEN DU CHEPTEL
ALLAITANT

1^{ER} MARS → 15 JUIN 2018

RAPPEL LA PRIME À L'ABATTAGE
(PAB) SE DÉPOSE PAR TRIMESTRE
DANS UN CALENDRIER SPÉCIFIQUE

AIDES SURFACES

1^{ER} MARS
→ 15 MAI 2018



→ AIDES SURFACES : LA DÉCLARATION SUR INTERNET EST OBLIGATOIRE

TELEPAC VOUS GUIDE ET SÉCURISE VOTRE DÉCLARATION

telepac.agriculture.gouv.fr



POUR VOUS AIDER :

CONTACTEZ VOTRE DIRECTION DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT